

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 06 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 31

L'an deux mille vingt six, le six juillet deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 30/06/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Maire.

Présents : MONIOT-BEAUMONT Sylvain, GAUBERT Christelle, CAILLAUD Martial, MANDON Sophie, ETIENNE Loïc, DRUGEON Charles, OUDET Catherine, SAMOUR Stéphanie, GONTARD Stéphane, BRAUD Corinne, CITEAU Stéphane, DESSUS Guy, LE NORMAND Thierry, CANNELLE Sébastien, BRIAND Anne-Sophie, ROBERT Céline, LIEVRE Julien, FURNON Tamia, BESSEAU Cédric, ERIAUX Anne-Lise, BRUNET Laëtitia, MORIN Maxime, BARRAUD Jean-Pierre, PROUTEAU Stéphane, GOUPIL Roselyne, ONILLON Mickaël

Absents donnant pouvoir : VIGIER Nicolas a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, COUTAND Louise a donné pouvoir à Tamia FURNON, DENIS-LUTARD Stéphane a donné pouvoir à Mickaël ONILLON, PRUVOST Lynda a donné pouvoir à Jean-Pierre BARRAUD, LE BRUSQUET Isabelle a donné pouvoir à Roselyne GOUPIL.

Absents excusés : CAILLONNEAU Pauline, EDOUARD Nicole

Absents : 0

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, GAUBERT Christelle a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D06072026_02 : Modification des indemnités de fonction d'un adjoint au maire en raison d'une absence prolongée

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux indemnités de fonction des élus municipaux ;

Vu la délibération n° **D30032026_01** du 30 mars 2026 fixant les indemnités de fonction du maire, des adjoints et, le cas échéant, des conseillers municipaux délégués ;

Considérant que Mme Pauline CAILLONEAU, adjointe au maire, est absente du 5 juillet 2026 au 27 octobre 2026 et se trouve temporairement dans l'impossibilité d'exercer effectivement et intégralement les délégations qui lui ont été confiées ;

Considérant que Mme Pauline CAILLONEAU, adjointe au maire, restera partiellement dans l'exercice de ses fonctions pendant sa période d'absence par la consultation de ses mails et le suivi des affaires relevant de sa délégation ;

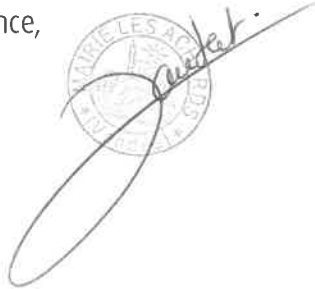
Considérant que, afin d'assurer la continuité du service public communal, ces missions sont exercées en partie par d'autres élus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (7 voix contre/0 abstention/24 pour) de :

- **MINORER** de trois quart, l'indemnité de fonction de Mme Pauline CAILLONEAU, adjointe au maire en raison de son absence prolongée du 5 juillet 2026 au 27 octobre 2026 pendant laquelle Mme Pauline CAILLONEAU restera partiellement dans l'exercice de ses fonctions ;
- **FIXER**, à compter du 6 juillet 2026, l'indemnité de fonction de Mme Pauline CAILLONEAU, adjointe au maire, à 5,18 % (taux initial : $20,70\% \times 1/4 = 5,18\%$ arrondi) de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- **DECIDER** de ne pas modifier les indemnités des autres élus, l'économie réalisée demeure acquise au budget communal ;
- **DIRE** que le tableau récapitulatif des indemnités de fonction est modifié en conséquence ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, Sylvain MONIOT-BEAUMONT ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

La secrétaire de Séance,

GAUBERT Christelle,



Le Maire,

Sylvain MONIOT-BEAUMONT



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jours, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 09/07/2026
Au registre